

N°4

DÉCEMBRE 2019

SAPEURS-POMPIERS DU HAUT-RHIN

Qu'on SDIS tout !

Magazine du SDIS 68



DOSSIER

**DÉCONCENTRATION
DES
FORMATIONS**

P. 10 à 13

**INCENDIE
DE ROUFFACH**

Dans un quartier
ancien

P. 6 à 8



**100
CYCLISTES**

sur la colline

P. 16

**UNION
DÉPARTEMENTALE**

Congrès de Soultzmatt
Congrès de Vannes

P. 18 et 19



www.sdis68.fr

Service Départemental d'Incendie
et de Secours du Haut-Rhin



L'ÉDITORIAL DE LA PRÉSIDENTE

Alors que 2019 est sur le point de s'achever, je retiendrai deux temps forts qui ont marqué la vie du SDIS ces dernières semaines : l'expression par les sapeurs-pompiers professionnels de préoccupations sur les conditions d'exercice de leur métier d'une part, et les premières déconcentrations des formations organisées pour les sapeurs-pompiers volontaires d'autre part.

S'agissant du climat social, les inquiétudes exprimées par les agents trouvent leur origine dans l'accroissement constant, ces deux dernières années, de l'activité opérationnelle. Les 10 premiers mois de l'année 2019 auront été marqués par une augmentation de 22 % de l'activité pour secours d'urgence aux personnes, missions qui présentent trop souvent un caractère social. Par ailleurs, les agressions et les incivilités dont nos équipages font malheureusement et trop souvent l'objet sont inadmissibles.

Deux rencontres avec les personnels de Mulhouse et Colmar m'ont permis de constater que cette progression est absorbée au détriment de tâches indispensables à la

formation, au maintien des acquis et à la vérification des matériels et équipements toujours plus spécialisés.

C'est pour cette raison que je proposerai au conseil d'administration qui se réunira en décembre différentes mesures destinées à remédier à ces difficultés.

S'agissant de la déconcentration des formations, cette démarche doit apporter plus de souplesse et d'efficacité au bénéfice de nos sapeurs-pompiers volontaires. Le maillage des compagnies, créées en début d'année, offre les conditions qui permettront d'éviter des temps de déplacement inutiles et permettront aux sapeurs-pompiers d'un même territoire de travailler en étroite collaboration.

Parallèlement, le réseau départemental des 400 formateurs se restructure pour accompagner cette démarche.

2020 sera l'année de la consolidation de ce dispositif.

Puisque 2019 touche bientôt à sa fin, je vous souhaite d'ores et déjà de belles et bonnes fêtes de fin d'année.



***La déconcentration
des formations doit
apporter plus
de souplesse
et d'efficacité
au bénéfice de nos
sapeurs-pompiers
volontaires***



Brigitte KLINKERT

Présidente du conseil d'administration du SDIS 68

« Qu'on SDIS tout » - N°4

Revue trimestrielle du service départemental d'incendie et de secours du Haut-Rhin, 7, avenue Joseph-Rey, 68027 Colmar cedex.

Directrice de la publication : Mme Brigitte Klinkert, Présidente du conseil d'administration du SDIS 68. **Directeur de la rédaction :** Colonel hors classe René Cellier. **Comité de rédaction :** Jean-Louis Vuillequez - membres du CODIR. **Coordination :** Justine Fuhrer, service communication du SDIS 68. **Ont contribué à ce numéro :** Colonel hors classe Michel Bour ; Lcl Thierry Delachaux ; Ltn Claire Dodos ; Lcl Bruno Ducarouge ; Lcl Thierry Kellenberger ; Jean Struss ; Jean-Louis Vuillequez. **Photographies et illustrations :** Nicolas Mathieu ; Justine Fuhrer ; Jean-Louis Vuillequez ; Lcl Thierry Kellenberger ; Ltn Jean-Pierre Reinprecht ; Ltn Guillaume Fuchs ; Sgt Kevin Burger ; Didier Bass ; Maxence Ferrah. **Mise en page et Impression :** Freppel Imprimeur  **Tirage :** 1700 exemplaires.

PRÉVENTION CONTRE LES RISQUES DE TOXICITÉ LIÉS AUX FUMÉES D'INCENDIE

Courant 2018, la direction générale de la sécurité civile et de la gestion des crises (DGSCGC) a demandé aux SDIS d'établir, en relation avec leur comité d'hygiène, de sécurité et des conditions de travail, un plan d'action visant à prendre en compte les risques présentés par les fumées d'incendie pour la sécurité et la santé des sapeur-pompiers.

Un groupe de travail a été constitué au SDIS 68. Composé du service hygiène et sécurité, de représentants des groupes formation et activités physiques, prévision-opérations, appui logistique et technique et du service de santé et de secours médical, ainsi que de représentants du personnel, ce groupe de travail s'est réuni à plusieurs reprises depuis septembre 2018.

Le plan d'action issu de ces travaux définit les procédures opérationnelles à respecter et rappelle les protections offertes par les équipements de protection individuelle (EPI).

Une information a été donnée à tous les sapeurs-pompiers à partir de l'automne 2019. Elle les sensibilise :

- Aux deux grands risques que sont l'exposition aux fumées toxiques pendant l'intervention et l'exposition aux particules de combustion lors du reconditionnement et du nettoyage des effets et matériels souillés ;
- Au rôle primordial du port des EPI avec le respect des mesures d'hygiène, grâce à la mise à disposition :
 - d'une affiche de sensibilisation dans tous les CIS ;
 - de l'ensemble des fiches sur les EPI, consultables sur l'intranet du SDIS 68.

Les mesures à appliquer en opération sont définies dans :

- Une nouvelle fiche opérationnelle départementale N°283 sur la protection du personnel contre la toxicité des fumées d'incendie ;
- Une annexe sur l'utilisation du kit hygiène - tenue très sale.

Des évolutions à moyen et long terme seront encore à prévoir :

- Amélioration de nos pratiques opérationnelles par une bonne analyse des retours d'expérience ;
- Accompagnement par le soutien sanitaire en opération des mesures d'hygiène et du suivi médical des personnels engagés sur opération ;
- Prise en compte de la problématique dans le cadre de la conception des nouveaux bâtiments, l'adaptation des

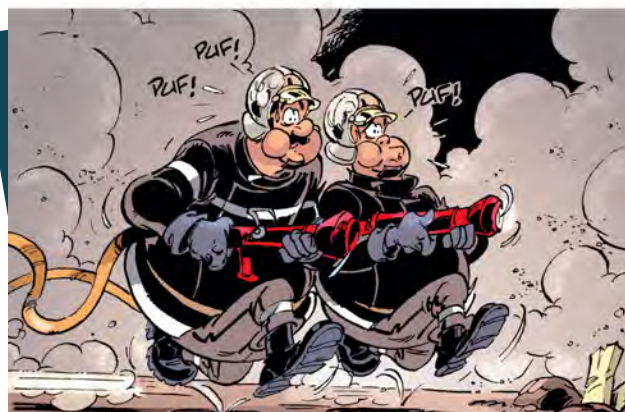
casernes existantes et l'équipement des nouveaux véhicules qui seront achetés par le SDIS ;

- Nouvelle doctrine opérationnelle de mise en œuvre de la ventilation à pression positive.

Les documents de référence de la DGSCGC qui traitent de cette démarche sont :

- La note d'information du 9 novembre 2017 sur la stratégie relative à la prise en compte des risques des fumées d'incendie pour la sécurité et la santé des sapeur-pompiers ;
- Le guide de doctrine du 22 mars 2018 relatif à la prévention contre les risques de toxicité liés aux fumées d'incendie, qui fait état des produits contenus dans les fumées d'incendie, leurs effets sur l'organisme ainsi que leur mode de diffusion. Il contient également des préconisations concernant les équipes directement exposées, tant lors des phases d'attaque que de reconditionnement, ou lors d'entraînements avec feux réels.
- Le guide de doctrine opérationnelle paru le 16 avril 2018, relatif aux interventions sur les incendies de structure. Il présente les connaissances sur le risque d'incendie de structures ainsi que la stratégie à mettre en œuvre par les services d'incendie et de secours. Les préconisations de ce guide visent à sécuriser l'action des intervenants.

LES BONS RÉFLEXES FACE AUX DANGERS DES FUMÉES



La nouvelle caserne du centre de secours renforcé d'Altkirch est en phase de construction depuis octobre 2018.

La livraison est prévue dans les premiers mois de 2020.



ALTKIRCH : LA NOUVELLE CASERNE SERA LIVRÉE AU PRINTEMPS



Rue Alfred Jédelé à Altkirch, l'ancien site « Minerva » est méconnaissable. L'usine d'équipements électroménagers, démolie courant 2014, a laissé sa place à une construction à dominante bleu foncé et rouge qui, bien qu'encore en chantier, ne laisse aucun doute sur sa vocation de nouveau centre de secours.

La cour de service de 2560 mètres carrés est délimitée par les remises construites en forme de « L ». Chacune des deux ailes du bâtiment est équipée de portes sectionnelles entièrement vitrées, qui laisseront voir les engins sur toute la longueur.

A l'occasion d'une visite de chantier rythmée par le bruit des outils qui résonnent dans tous les recoins de la construction, le capitaine Franck Koeberlen, chef de centre et chef de la compagnie 7, ne cache pas sa satisfaction :



« C'est un très beau projet, très attendu par les agents, qui ont déjà hâte d'emménager. Tout a été pensé pour être efficace, rationnel, fonctionnel et convivial. C'est aussi une construction qui privilégie au maximum la lumière du jour et favorise les économies d'énergie. Cette nouvelle caserne est un outil à la hauteur de ce qu'on attend d'un centre de secours renforcé et d'un siège de compagnie, avec les nouvelles missions qui en découlent. Elle va vraiment permettre l'accueil des effectifs acteurs de ces nouvelles missions. Ce nouveau centre sera aussi plus attirant et favorisera de ce fait la mission de formation et recrutement de la compagnie. Ce projet sera un nouveau souffle pour les sapeurs-pompiers d'Altkirch », conclut le capitaine Koeberlen.

La zone opérationnelle est placée au cœur de la structure : les autres locaux s'organisent tout autour,



pour permettre aux sapeurs-pompiers de partir en intervention dans les délais les plus courts possibles. Cela par la réduction des distances à franchir entre tout point de la caserne, la salle d'alerte et les remises des engins.

Le cabinet médical de groupement, inclus dans le projet, sera accessible directement depuis le parking, ce qui lui permettra de fonctionner en toute autonomie.

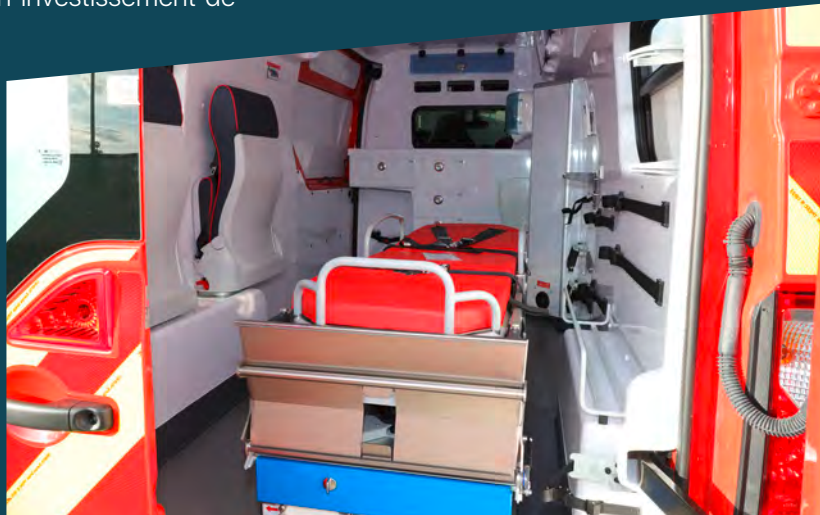


HUIT NOUVEAUX VÉHICULES DE SECOURS ET D'ASSISTANCE AUX VICTIMES

Notre SDIS vient de réceptionner huit nouveaux véhicules de secours et d'assistance aux victimes (VSAV) au titre du programme d'équipement 2019. Ils représentent un investissement de plus de 583 000 €.

Commandés dans le cadre du marché régional des SDIS du Grand Est auprès de la société GIFA, ces VSAV intègrent plusieurs évolutions qui visent à améliorer encore l'efficacité de ces équipements. Ils sont notamment équipés d'une suspension assouplie, d'un nouveau revêtement de sol dans la cellule et d'un balisage lumineux renforcé.

Ces nouveaux engins sont affectés aux CSP de Mulhouse (2), Colmar, Saint-Louis, aux CSR d'Altkirch et Val d'Argent (2) et au CS de Neuf-Brisach. Rappelons que le parc VSAV du SDIS 68 compte 60 véhicules.





INCENDIE DANS UN QUARTIER ANCIEN À ROUFFACH

A l'instar de nombreuses communes du vignoble, Rouffach comporte des quartiers datant du Moyen Age, avec une forte densité d'immeubles anciens. C'est l'un de ces secteurs qui a été touché par un important incendie le mercredi 21 août 2019.

Ce jour-là, à **16 h 22**, le CTA-CODIS reçoit un premier appel signalant un fort dégagement de fumées dans un bâtiment d'habitation situé au 15, rue des Bouchers à Rouffach. Cet appel sera suivi de nombreux autres, laissant présager un sinistre important, avec l'indication de la présence potentielle d'un occupant à l'intérieur des locaux. Le départ initial, composé de 2 fourgons-pompes tonne (FPT), d'une échelle pivotante semi-automatique de 24 mètres (EPSA 24) et d'un chef de groupe, sera immédiatement complété par le bras élévateur articulé de 22 mètres (BEA 22) de Colmar et un véhicule de secours et d'assistance aux victimes (VSAV). Récemment acquis pour optimiser les interventions dans les quartiers historiques, le BEA 22 s'avèrera, grâce à son gabarit réduit, le seul moyen aérien pouvant accéder au sinistre.

Situation à l'arrivée des secours :

Le FPT de Rouffach, arrivé sur les lieux à **16 h 34**, est confronté à un dégagement de fumées dans un bâtiment comportant 3 niveaux. 2 lances à débit variable (LDV) sont établies par les communications existantes avec pour objectif la recherche de victimes supposées. La virulence du feu empêche déjà la progression des binômes d'attaque par l'escalier intérieur en direction des niveaux supérieurs

du logement. Le premier commandant des opérations de secours (COS) aura rapidement confirmation, par la fille du propriétaire, de la présence de ce dernier dans le bâtiment.

Organisation de l'intervention :

Le développement rapide de l'incendie et sa propagation aux bâtiments contigus nécessitent la montée en puissance du dispositif : un groupe incendie, un groupe alimentation, l'échelle sur porteur de 18 mètres (ESP 18), le BEA de 32 mètres, le poste de commandement (PC) de site, l'appui logistique, le soutien sanitaire, la chaîne de commandement (chef de colonne, puis chef de site) sont engagés.

A **17 h 47**, le chef de colonne (lieutenant-colonel Demark) prend le COS et confirme le feu d'immeuble au n°15 de la rue des Bouchers, avec propagation aux bâtiments des n° 13, 14, 16 et 17. Ses objectifs et la sectorisation mise en place visent à poursuivre la recherche de victime au numéro 15 et à stopper le développement de l'incendie dans les autres immeubles. Le chef de site (lieutenant-colonel Kellenberger) prend le COS à **18 h 13** : les actions engagées sont poursuivies, 2 FPT supplémentaires et la cellule d'assistance respiratoire sont demandés.



A **19 h 30**, 10 LDV sont en action : les opérations d'extinction portent sur les bâtiments 14, 15, 16 et 17, alors que des moyens assurent la protection du n° 13. L'importance du foyer, la fragilisation et l'effondrement d'éléments de la structure du bâtiment n° 15 n'ont pas permis de localiser l'occupant porté disparu.

A **20 h 00**, le feu est circonscrit. Les moyens hydrauliques mis en œuvre restent identiques, mais sont employés par intermittence. A ce stade, il est acquis que l'opération sera de longue durée, le nombre de bâtiments concernés et leurs dispositions constructives imposant de nombreuses opérations d'extinction de foyers partiels. Les relèves s'organisent pour la nuit. Afin d'optimiser la recherche de la victime dans les décombres et d'assurer la sécurité des personnels engagés, 2 équipes cynotechniques et des équipes de sauvetage-déblaiement seront engagées.

Le message « Maîtres du feu » sera passé par le COS à **22 h 30**, quand il sera certain que toute propagation est stoppée : le bâtiment n° 13 a été totalement préservé, celui au n° 17 n'a subi qu'une faible propagation au niveau de sa toiture. La nuit sera consacrée à la poursuite de l'extinction de foyers partiels, l'étalement du plancher haut du rez-de-chaussée du n°15, les premières opérations de déblais. Le marquage par les chiens de recherche apportera la confirmation de la présence d'une victime, sans qu'il permette de la localiser avec précision.

Au cours de cette première phase de l'opération, 2 sapeurs-pompiers ont été blessés : un personnel du FPT Rouffach, électrisé lors de l'attaque initiale ; un équipier du FPT Soultz, atteint par une chute de tuile dans la nuit. Tous deux pourront quitter l'hôpital rapidement.

Recherche de la victime :

Le **jeudi 22 août à 9 h 00**, une cellule de crise communale, réunissant l'ensemble des services intervenants, est rassemblée à la mairie sous l'autorité du 1^{er} adjoint au maire. La préoccupation principale est de poursuivre la recherche du corps de la victime et de procéder à son dégagement. La nécessité de travailler en sécurité face au risque permanent d'effondrement dans le bâtiment, par ailleurs difficile d'accès car fortement enclavé, ont conduit la mairie à solliciter une entreprise privée de déconstruction avec grue et nacelle pour permettre un déblaiement par le haut de l'immeuble. Après mise en place de ces moyens, les opérations ont duré tout l'après-midi. En soirée, une nouvelle reconnaissance par les équipes cynotechniques a permis de préciser l'emplacement du corps, sans permettre de l'atteindre. Après une coupure durant une partie de la nuit, la reprise des opérations de déblais le vendredi matin conduira **vers 13 h 00** à la découverte de la victime décédée, puis à son dégagement après les constatations réalisées par les forces de l'ordre. Les personnels des CS de Rouffach et Soultzmatt se sont fortement engagés dans la réalisation de cette phase exceptionnellement longue et laborieuse de l'intervention.

Outre les autorités communales, la présidente du Conseil départemental et du Conseil d'administration du SDIS, ainsi que le sous-préfet de Thann-Guebwiller se sont rendus sur les lieux et ont constaté l'efficacité des équipes d'intervention.



LA PROBLÉMATIQUE DES FEUX DE BÂTIMENTS DANS LES QUARTIERS ANCIENS

Les sapeurs-pompiers du Haut-Rhin ont été plusieurs fois confrontés à des incendies de bâtiments dans des quartiers historiques, nombreux dans le département. Les caractéristiques de ces feux sont identifiées :

- les bâtiments comportent une quantité importante de bois : planchers, charpentes, escaliers, revêtements intérieurs ;
- un bâti enclavé : les bâtiments mitoyens ne sont souvent séparés que par un unique mur, sans résistance particulière au feu, et les toitures se touchent ;
- les courettes et espaces intérieurs ne permettent pas l'accès aux façades arrières pour les engins ;
- des rues très étroites, voire uniquement des passages (« schlupf ») séparent les îlots entre eux.

Ces caractéristiques entraînent un développement très rapide et difficilement maîtrisable d'un incendie à l'intérieur du bâtiment, une propagation aux bâtiments mitoyens et souvent un fort risque de propagation aux bâtiments en vis-à-vis, tout cela associé à des difficultés, voire l'impossibilité d'accès pour les engins-pompes et les moyens aériens.

La conduite de ces opérations nécessite des approches particulières :

- un engagement massif des moyens dès les premiers appels ;



- une identification par le premier commandant des opérations de secours des risques de propagation aux bâtiments proches, des points d'appui (murs séparatifs toute hauteur, espaces libres) permettant de limiter la propagation ;
- une définition de la part du feu, en regard de la courbe de montée en puissance des moyens, avec pour objectif prioritaire (outre les sauvetages le cas échéant) l'arrêt de la propagation ;
- une mise en place réfléchie des engins, de sorte à permettre l'accès optimal et évolutif des moyens aériens et l'adaptation du dispositif.

En action prévisionnelle, il est important pour les unités de premier appel de bien connaître ces secteurs et les capacités d'accès des différents moyens, notamment aériens, susceptibles d'être engagés.





FEUX DE FORÊT : RENFORT EN LORRAINE ET DANS LE SUD

Chaque été, le feu dévaste en France des centaines, voire des milliers, d'hectares de forêts, de maquis, mais aussi de champs desséchés par le manque de pluie. Longtemps concentré dans le sud du pays, ce phénomène s'étend aujourd'hui vers le nord. En 2019 à nouveau, les sapeurs-pompiers du SDIS du Haut-Rhin ont participé à plusieurs renforts, au sein de la colonne Est Alpha de la zone de défense Est.

La saison a commencé par un déplacement en Lorraine, du 25 au 27 juillet, pour un renfort préventif afin de venir en aide aux sapeurs-pompiers de la Marne, confrontés à de nombreux feux de récoltes et de végétations en cette période de sécheresse. 10 sapeurs-pompiers y ont participé avec deux camions citernes feu de forêt (CCF) et un véhicule de liaison hors route (VLHR). Ils ont été engagés sur deux feux de récolte conséquents.

En août, nouveau départ, cette fois vers le Sud. 14 sapeurs-pompiers haut-rhinois sont partis aux côtés de collègues des SDIS 67, 90, 25 et 52, du 19 au 23 août dans les Bouches-du-Rhône, avec deux CCF et deux VLHR. Basés à l'école nationale supérieure des officiers de sapeurs-pompiers, à Aix-en-Provence, les renforts ont assuré des dispositifs préventifs.

Le dernier séjour, le plus long, est intervenu du 1^{er} au 10 septembre (avec relève le 6 septembre). Cette fois, la destination était l'Hérault, avec deux CCF et un véhicule tous usages. Chaque jour, nos sapeurs-pompiers ont assuré des dispositifs préventifs et ont été engagés sur feu à deux reprises, à Saint-Jean-la-Blatière et à Montagnac puis Loupian. Ces campagnes de renfort constituent un apprentissage toujours utile et intéressant pour ceux qui sont engagés dans ces colonnes.

Au retour de leurs missions, les participants ont été unanimes à souligner le très bon accueil de la part des départements et SDIS hôtes de nos troupes.





MISE EN ŒUVRE DES ACTIONS DE FORMATION AU PLUS PRÈS DES APPRENANTS

Afin que nos actions de formation atteignent efficacement les objectifs recherchés, une adaptation de l'organisation voit le jour au sein des services d'incendie et de secours du Haut-Rhin.

Une nécessité : déconcentrer une partie des actions de formation

L'école départementale des sapeurs-pompiers du Haut-Rhin fonctionnait depuis sa création sur le modèle de la centralisation.

C'était le rôle du groupement des formations et activités physiques (GFAP), ex-GMFOR, de planifier, concevoir et mettre en œuvre toutes les formations de tronc commun dispensées aux sapeurs-pompiers, volontaires et professionnels, de sapeur à sous-officier, sur deux sites privilégiés, le CSP Colmar et le CSP Mulhouse.

Cette situation ne permettait pas la souplesse et la proximité attendues, de nombreuses fois soulignées par les apprenants : délais de route, perte de repères...

Afin de rendre l'organisation plus agile, il a donc été décidé de déconcentrer une partie des actions de formation vers les compagnies et les centres de secours principaux.

La méthode

Cette déconcentration sera partielle.

Le GFAP continuera d'élaborer :

- 🔥 Le plan de formation pluriannuel qui fixe annuellement le nombre et la nature des formations à réaliser.
- 🔥 Le cadre pédagogique qui définit le contenu, les modalités de mise en œuvre et les critères d'évaluation.

La déconcentration concernera la mise en œuvre de certaines formations. Dans une première phase et à titre expérimental elle a concerné les formations d'équipier SPV nouveau cursus ainsi que la formation de chef d'équipe SPP/SPV.

Une délégation de compétences sera donnée aux compagnies et aux CSP. Dans le cadre de ce transfert, ces unités de proximité décideront des dates et lieux de mise en œuvre, du format de la formation, période bloquée ou étalée dans le temps et organiseront les aspects logistiques.

Les moyens

Afin de doter les compagnies et CSP des ressources nécessaires à cette délégation de tâche, il convient :

- de restructurer le réseau départemental des formateurs afin de répondre aux exigences du nouveau référentiel national de formation. On dénombre aujourd'hui environ 400 formateurs dont les deux tiers sont des sapeurs-pompiers volontaires ;
- d'identifier les officiers formation de compagnie/CSP, les responsables pédagogiques, les responsables logistiques et de clarifier le rôle des assistants de compagnie. Le vivier des centres du corps départemental et des corps communaux est de nature à garantir l'effectif attendu ;
- de doter les compagnies de moyens logistiques adaptés à la mission. Un état des lieux des matériels en dotation a été réalisé par le bureau logistique du GFAP. Des premières commandes ont été réalisées afin d'uniformiser ce parc matériel. Les acquisitions se poursuivront en 2020. Une phase transitoire est organisée entre les responsables logistiques de compagnie et le GFAP afin de garantir la mise en œuvre des formations pour cette fin d'année 2019.

La mise en œuvre

Une réflexion a été conduite entre le bureau soutien aux formations déconcentrées du GFAP et les correspondants territoriaux (chefs de groupement, chefs de compagnie) afin de développer le concept sur l'année 2019 et de tester une première mise en œuvre déconcentrée pour l'année 2019.

Les formations concernées :

- 3 formations de chef d'équipe ;
- 4 formations d'équipier : module intégration ;
- 4 formations d'équipier : module transverse ;
- 3 formations d'équipier : module divers ;
- 3 formations d'équipier prompt secours.

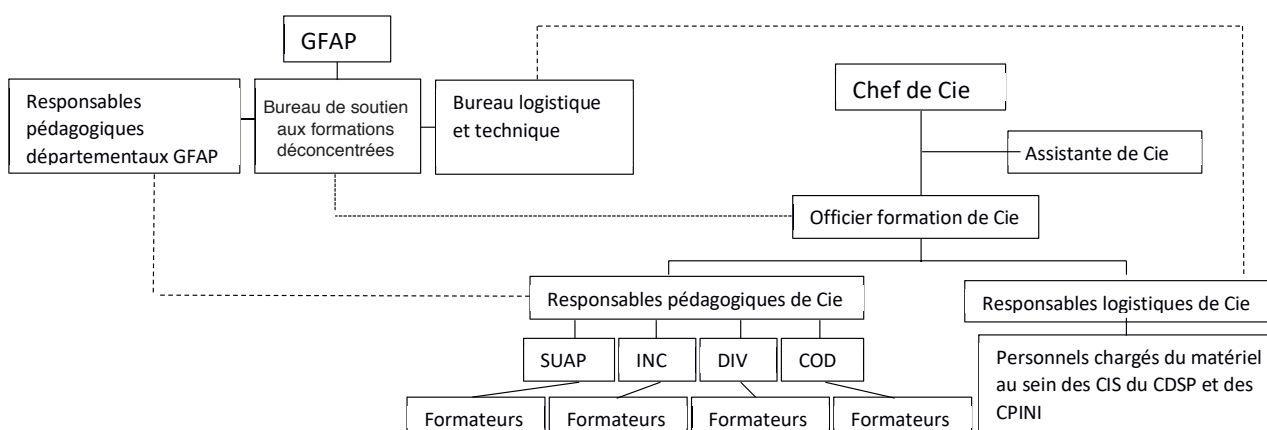


Un bilan sera fait en fin d'année 2019 pour ajuster le nombre et le type de formations à mettre en œuvre de manière déconcentrée en 2020. Il est déjà envisagé de déconcentrer la mise en œuvre des formations « conduite » (COD 1 VL/PL et moyens aériens).

Dans le cadre de l'amélioration continue, les retours du terrain permettront d'ajuster les durées, la planification et le contenu des formations, dans le respect des dispositions réglementaires et des capacités financières du SDIS.

Vos officiers formation de compagnie/CSP sont:

Cie 1 : Ltn Ludovic Marck
 Cie 2 : Cne Antonio Borraccino
 Cie 3 : Ltn Claude Werhle
 Cie 4 : Cne Fabrice Ziegler
 Cie 5 : Cne Vincent Vay
 Cie 6 : Ltn Yann Santerre
 Cie 7 : Ltn Jérémy Martin
 CSP Colmar : Ltn Franck Richard
 CSP Mulhouse : Ltn Gaël Fruh
 CSP Saint-Louis : Ltn Marion Rapior



De la conception à la réalisation d'une formation

Actions du GFAP

-Elaboration du plan de formation
-Définition du cadre pédagogique des formations

Actions de la compagnie/CSP organisateur de formations

-Création des sessions de stage (informatique, logistique et encadrement pédagogique)
-Validation des inscriptions
-Mise en œuvre des stages

Actions du GFAP

-Rédaction du PV de stage
-Validation des emplois des stagiaires validés
-Gestion des coûts de formation

Missions d'un responsable pédagogique de compagnie ou d'un CSP :

- animer le réseau de formateurs de sa compagnie ou de son CSP ;
- réaliser le suivi pédagogique des stages relevant de son domaine ;
- assurer l'interface entre le réseau de formateurs et le GFAP (proposition d'amélioration, évolution des mallettes pédagogiques, problèmes rencontrés) dans son domaine.

Missions d'un responsable logistique de compagnie ou d'un CSP :

- gérer le stock matériel pédagogique de la compagnie ;
- assurer la réservation logistique du matériel de la session de formation dont il a le suivi ;
- s'assurer de la bonne mise en œuvre logistique des matériels.

Missions d'un officier formation de compagnie ou d'un CSP :

- décider de la programmation des sessions de formations sur sa compagnie ou son CSP dans le cadre des besoins identifiés dans le plan de formation ;

- désigner les responsables pédagogiques et logistiques pour chaque stage ;
- assurer le suivi des formations qui se déroulent sur sa compagnie ou son CSP (contrôle, travail avec les responsables pédagogiques et logistiques ainsi qu'avec le GFAP).

Missions d'un(e) assistant(e) de compagnie ou d'un CSP :

- réaliser la création des sessions de stage en coordination avec l'officier formation ;
- être un soutien administratif et de coordination de l'officier formation.

La formation en chiffres

542 formations ont été organisées en 2018 :

- 4 059 stagiaires, dont 2827 SPV (1206 SPV des corps communaux, 1621 SPV du corps départemental) et 611 JSP ;
- 10 400 journées-stagiaires ;
- 83 198 heures de formation ;
- 497 formateurs impliqués ;
- 30 sites différents.





LA DÉCONCENTRATION VUE DU TERRITOIRE

La fonction d'officier de formation est un nouveau maillon essentiel dans la démarche de déconcentration. Elle est assurée par l'un des adjoints au

chef de chaque compagnie et les responsables formation des trois CSP, soit dix officiers. Ils se sont acquittés de leurs premières missions au cours du second semestre 2019. Le point avec le capitaine Fabrice Ziegler, de la compagnie 4.

Quel est le rôle essentiel des officiers de formation ?

Nous faisons le lien entre le GFAP et le territoire. Nous devons avant tout nous assurer de la bonne mise en œuvre des actions de formation sur le territoire de notre compagnie. Nous sommes aussi les garants du respect du cadre réglementaire, pédagogique, organisationnel et budgétaire qui est fixé.

Comment cela se matérialise-t-il ?

Pour démarrer, le GFAP nous a donné une première série de formations à réaliser au cours du 2^{ème} semestre 2019, pour le démarrage de la déconcentration. Pour la 4^{ème} compagnie j'ai organisé :

- un module « intégration » équipier SPV (on aborde l'organisation du SDIS, les valeurs, la déontologie, la charte nationale du SPV, les grades et la formation d'équipier SPV), sur 2 heures, au CSR de Cernay-Wittelsheim ;
- un module « transverse » équipier SPV (notions de préservation du potentiel physique et psychologique, protection individuelle – EPI, demande de secours, radio, transmissions, sécurité individuelle et collective), sur une journée, au CS de Saint-Amarin ;
- un stage prompt secours équipier SPV (une semaine) ;
- un stage équipier SPV – Module opérations diverses nouvelle formule, sur 4 journées ;
- un stage de chef d'équipe incendie, en quatre journées.

A l'issue de chaque stage, les examens ont lieu sur place, sous forme de mise en situation.

Qu'est-ce que cela a-t-il impliqué pour vous ?

Pour commencer, afin de m'imprégner des différentes interactions qui entreront désormais en jeu, j'ai pris à mon compte, pour le premier stage, les différents nouveaux rôles : assistant formation de compagnie, responsable logistique, responsable pédagogique et officier de formation de compagnie. Car pour bien démarrer, il a fallu pourvoir à toute l'organisation, tant administrative et technique, que logistique et pédagogique.

La première formation que j'ai organisée a été mise en œuvre au CS de Masevaux (chef d'équipe incendie SPV). Le CS a été associé non seulement dans le déroulement, mais aussi au montage de la session. Par exemple, il a fallu trouver un terrain extérieur pour l'établissement de lances et les manœuvres réelles.

D'autres CIS ont-ils été impliqués dans ces premières formations déconcentrées ?

Bien sûr : Burnhaupt-le-Bas, où nous avons organisé le stage d'équiper prompt secours ; Saint-Amarin pour la formation équipier opérations diverses, avec l'appui de Kruth-Oderen.

Mais outre les sites, on a aussi trouvé des formateurs locaux, aux côtés de ceux émergeant déjà au GFAP, tout en respectant les normes de la réforme de la filière des formateurs, conformément au nouveau référentiel national. Cette proximité a déjà permis d'avoir en stage des gens qui ne seraient pas forcément allés à Colmar ; on touche potentiellement un public local plus large. Les centres de secours se sont montrés contents d'être sollicités comme acteurs des formations ; cela apporte une vie supplémentaire dans les locaux. C'est très apprécié.

Les officiers formation de compagnie et CSP sont donc un peu des hommes (et femmes) orchestre ?

Les missions ne vont pas manquer : nous sommes relais d'information vers le terrain pour l'ouverture des stages et l'invitation à inscrire les personnels ; nous assurons le suivi administratif ; nous coordonnons la programmation des sessions de formation ; nous veillons à pourvoir à tous les besoins logistiques (y compris appareils respiratoires isolants, gestion des bouteilles d'air comprimé, fourgon pompe-tonne...) sans pour autant déshabiller les moyens opérationnels ; nous constituons l'équipe de formateurs pour une session de stage ; nous organisons aussi l'alimentation à midi, la réservation des salles et infrastructures de formation, etc...

En fait, l'officier formation est le maillon facilitateur de toute cette mise en œuvre. Il est en relation et travaille en étroite collaboration avec l'assistance de compagnie, les responsables pédagogiques de la compagnie, le responsable logistique de la compagnie et des centres, les centres supports de la compagnie et de leurs responsables formation, la logistique du GFAP. Sans oublier le bureau des formations déconcentrées, qui répond toujours ; c'est ma hot line !

CINQ JEUNES POUR NEUF MOIS AU SDIS



Pour la deuxième année consécutive, le SDIS 68 accueille cinq jeunes volontaires du service civique pour neuf mois, depuis le 1^{er} juillet.

L'objectif est de leur offrir la possibilité d'acquérir une première expérience et leur permettre de développer le sens des responsabilités, un esprit d'équipe, par un engagement au service de leurs concitoyens.

Après une formation citoyenne et une formation complémentaire d'équipier SPV toutes missions, ces jeunes prennent une part active à la vie de différents centres de secours du département, en qualité d'apprenants. Ils

interviennent également en appui de la mission de prévention citoyenne du SDIS 68 (actions auprès des collégiens, formation aux gestes qui sauvent, sensibilisation du grand public aux risques d'incendie et domestiques) et au profit des actions de promotion du volontariat.

A ce titre, ils ont par exemple été en première ligne lors des rencontres de la sécurité, le 9 octobre à Illzach et le 12 octobre à Colmar.

La promotion 2019 est constituée de : Thibaut Heyberger, 18 ans ; Louis Ludmann, 18 ans ; Bastien Marquart, 18 ans ; Thomas Palczewski, 17 ans ; Lorian Schwallier, 17 ans.

PASSATIONS DE COMMANDEMENT :



HIRSINGUE

Le lieutenant Rémy Wersinger a pris le commandement du centre de secours de Hirsingue. Il succède au capitaine Christophe Scholler, devenu adjoint au chef de la compagnie 7.

La cérémonie s'est déroulée samedi 14 septembre en fin d'après-midi, présidée par le colonel hors classe Michel Bour, directeur départemental adjoint des services d'incendie et de secours. Parmi la nombreuse assistance, figuraient notamment le député Jean-Luc Reitzer, le conseiller départemental Nicolas Jander, le maire de la commune, Armand Reinhard, et ceux des communes environnantes.

Il est revenu au colonel Bour d'installer le lieutenant Wersinger dans son nouveau commandement. Rémy Wersinger, âgé de 37 ans, sapeur-pompier volontaire dans le Sundgau depuis 1998, est arrivé au CS de Hirsingue en 2007. Il était adjoint au chef de centre depuis 2011.

Son prédécesseur, le capitaine Christophe Scholler, 51 ans, commandait le centre de secours depuis 2008. Sapeur-pompier volontaire depuis 30 années, il est arrivé au CS de Hirsingue en 1993. Conseiller technique en risque électrique, Christophe Scholler est à présent adjoint au chef de la compagnie 7 du SDIS 68.

De nombreux sapeurs-pompiers ont été mis à l'honneur lors de cette cérémonie.

Médailles d'ancienneté

Capitaine Christophe Scholler : médaille d'honneur échelon or, pour 30 années de service ; lieutenant Rémy Wersinger : argent, pour 20 ans ; adjudant Manuel Sanner : argent, pour 20 ans ; caporal-chef David Eckes : argent, pour 20 ans ; caporal-chef Antony Trubert : bronze, pour 10 ans.

Promotions au grade supérieur

Adjudant Arnaud Sengelin : adjudant-chef ; adjudant Manuel Sanner : adjudant-chef ; caporaux-chefs David Eckes, Vincent Hirschy, Christophe Litzler : sergents ; caporal Cyril Messerlin : caporal-chef ; 1^{ère} classe Edwige Scholler : caporal ; 2^{ème} classe Rémi Bilger : 1^{ère} classe.

Honorariat

Lieutenant Bruno Wersinger, 40 ans de service : capitaine honoraire ; lieutenant Patrick Muller, 39 ans de service : capitaine honoraire ; adjudant Pascal Peter, 35 ans de service : lieutenant honoraire.

Médailles de l'UDSP

Lieutenant Christophe Ostermann ; caporal-chef Frédéric Schneckeburger.

NEUF-BRISACH

Le lieutenant Frédéric Fechter a pris le commandement du centre de secours de Neuf-Brisach. Il succède au capitaine Patrice Muller, promu adjoint au chef de la compagnie 2 du SDIS 68.

La cérémonie officielle de passation de commandement a eu lieu vendredi 27 septembre en soirée, au centre de secours. Elle était présidée par le colonel hors classe Michel Bour, directeur départemental adjoint des services d'incendie et de secours du Haut-Rhin. Elle a vu la participation d'une nombreuse assistance. Parmi celle-ci, plusieurs élus : le sénateur René Danesi ; le député Eric Straumann, représentant également Brigitte Klinkert, présidente du conseil départemental et du conseil d'administration du SDIS 68 ; le conseiller régional Christian Zimmermann ; le maire de Neuf-Brisach, Richard Alvarez. Des maires et sapeurs-pompiers des environs, ainsi qu'une délégation de pompiers allemands de Breisach y ont aussi participé.

Le capitaine Patrice Muller, sapeur-pompier depuis le 1^{er} octobre 1989, était chef du centre de secours depuis 2011 ; il est aujourd'hui adjoint au chef de la compagnie 2.

Le lieutenant Frédéric Fechter était déjà commandant en second du centre de secours depuis 2011. Sapeur-pompier volontaire depuis 1994, il est lieutenant depuis 2013.



SAINT-AMARIN

Après dix ans à la tête du centre de secours de Saint-Amarin, le capitaine Fabrice Ziegler a passé le relais au lieutenant Yves Fleisch.

Le capitaine Fabrice Ziegler, chef du centre de secours de Saint-Amarin depuis dix ans, a pris de nouvelles responsabilités au sein de la compagnie 4 du SDIS 68. Le commandement du centre de secours est désormais assuré par le lieutenant Yves Fleisch.

Placée sous l'autorité du colonel hors classe René Cellier, directeur départemental des services d'incendie et de secours, la cérémonie de passation de commandement a eu lieu samedi 28 septembre en présence de plusieurs élus, dont Mme Annick Lutenbacher, conseillère départementale et membre du conseil d'administration du SDIS 68, et M. Charles Wehrlen, maire de Saint-Amarin.

Trois sous-officiers ont été promus. Mme Lutenbacher a remis les galons d'adjudant aux sergents-chefs Christian

Arnold, Yann Misse et Damien Theiller. Le colonel René Cellier a ensuite installé le nouveau chef de centre dans ses fonctions.

Fabrice Ziegler est sapeur-pompier depuis 29 années, après avoir pris son premier engagement au CPI de Moosch à l'âge de 16 ans. Arrivé à en 2000 à Saint-Amarin, il est devenu chef de centre en 2008. Depuis le 15 février 2019, il est adjoint au chef de la compagnie 4.

Sapeur-pompier volontaire depuis 37 ans, **Yves Fleisch** a débuté au CPI d'Urbès en 1982. Il a intégré le corps de Saint-Amarin en 1988. En 2013, il a coordonné la fusion des CPI de son secteur qui sont devenus le CPI du Chauvelin, dont il a assuré la fonction de chef de corps par intérim.

Hommage à Jean Larghi

La fin de la cérémonie a donné lieu à un moment d'émotion, lors du dévoilement d'une plaque rendant hommage au lieutenant-colonel honoraire Jean Larghi, décédé en 2018.

Devant la famille émue, plusieurs hommages ont été rendus à cet ancien chef de centre, qui avait œuvré pour le bien de ses concitoyens durant de longues années.





100 CYCLISTES SUR LA COLLINE

La 15^e édition de la course départementale de VTT des sapeurs-pompiers du Haut-Rhin s'est déroulée dimanche 29 septembre 2019 à Blotzheim.

8 h 30 du matin, dimanche 29 septembre. Le fond de l'air est encore frais, en haut de la colline du casino à Blotzheim, mais les premiers rayons de soleil et le ciel bleu laissent augurer des meilleures conditions pour la 15^{ème} course départementale de VTT des sapeurs-pompiers du Haut-Rhin. Tout est en place, pour accueillir les coureurs et juger l'arrivée. La sono distille une musique d'ambiance avant les premiers essais de micro du speaker ; à la buvette, les sandwichs sont prêts, une légère fumée blanche s'élève des barbecues tout juste allumés.

Une centaine de concurrents sont alignés pour les trois courses de la journée. Premier départ à 9 h, pour les féminines, les jeunes et les masters, pour deux tours de 6,8 km sur un parcours vallonné et exigeant, tracé entre prés et forêt. Les vétérans s'élancent ensuite en milieu de matinée, pour trois tours. Enfin, les seniors font parler la poudre à 12 h 30, sur quatre tours.

Cette rencontre sportive, mais aussi et avant tout amicale et conviviale, dans l'esprit de cohésion des sapeurs-pompiers, a été organisée par l'amicale du centre de secours principal de Saint-Louis, avec le soutien de l'Union départementale des sapeurs-pompiers et du SDIS 68. Organisation, ambiance et tracé ont été appréciés du plus grand nombre, à en juger par l'atmosphère bon enfant qui régnait en haut de la colline autant que sur le circuit.

Sur le podium :

Cadettes : 1) Claire Lorazo (JSP 3 Châteaux).

Cadets : 1) Azedine Ben Tahir (JSP Cernay-Wittelsheim) ; 2) Said Benkhay (JSP Cernay-Wittelsheim) ; 3) Wilson Maillot (JSP Cernay-Wittelsheim).

Juniors : 1) Arthur Golly (Guebwiller) ; 2) Quentin Mesnil (Sierentz) ; 3) Samuel Sanchez (JSP Cernay-Wittelsheim).

Féminines : 1) Stéphanie Vogel (Saint-Louis) ; 2) Stéphanie Moller (Soultzmatt) ; 3) Marion Rapior (Saint-Louis).

Masters 1 : 1) Christophe Marchal (SDIS 68) ; 2) Jacques Baldeck (Morschwiller-le-Bas) ; 3) Vincent Rance (Folgensbourg).

Masters 2 : 1) Roland Muller (Riesbach) ; 2) Antoine Schlegel (Muespach-le-Haut) ; 3) Jean-Louis Bloch (Seppois-le-Haut).

Vétérans 1 : 1) Alexandre Binder (Cernay-Wittelsheim) ; 2) Benoît Helbert (Saint-Louis) ; 3) Cédric Hilbert (Saint-Louis).

Vétérans 2 : 1) Claude Lang (Sundhoffen).

Seniors 1 : 1) Thibault Grandidier (Mulhouse) ; 2) Baptiste Kueny (Husseren-les-Châteaux) ; 3) Julien Meister (Strasbourg).

Seniors 2 : 1) Christophe Ott (Jettingen) ; 2) Jonathan Schmuck (Steinbrunn-le-Haut) ; 3) Kévin Childz (Mulhouse).

Le Haut-Rhin s'illustre au championnat de France

Deux semaines avant la course départementale, plusieurs Haut-rhinois ont défendu nos couleurs au championnat de France VTT à Saint-Brieuc. Deux d'entre eux s'y sont distingués en montant sur le podium : Stéphanie Vogel est championne de France en seniors féminines ; Christophe Marchal termine vice-champion en masters.



DES INTERVENANTS DANS LES COLLÈGES À L'HONNEUR

Dans le cadre de son plan de développement de la prévention citoyenne auprès de la population, notre SDIS conduit depuis l'année scolaire 2012-2013, une action de sensibilisation et de formation des jeunes collégiens à la prise en charge de l'arrêt cardiaque.

Chaque année depuis 7 ans, les 10 000 élèves de 6^{ème} de l'ensemble des 69 collèges haut-rhinois bénéficient de cette action. Une équipe de 35 intervenants orchestrée par le groupement de la formation et des activités physiques (GFAP) est mobilisée tout au long de l'année scolaire pour mener à bien ce partenariat conclu avec l'Education nationale.

16 de ces intervenants s'impliquent depuis le début de cette initiative. Leur investissement, caractérisé par une motivation exemplaire et une disponibilité sans faille, vient de leur être reconnu.

Lors de la cérémonie clôturant l'assemblée générale de l'UDSP, le samedi 7 septembre 2019 à Soultzmatt, ils se sont vu remettre une lettre de félicitations par le colonel hors classe René Cellier, directeur départemental des services d'incendie et de secours du Haut-Rhin.

Les félicités sont :

adjudant-chef SPV **Guy Andlauer** ;
 adjudant-chef SPP **Frédéric Ittis** ;
 adjudant-chef SPP **Jean-Christophe Bibian** ;
 lieutenant SPV **Lionel Koenig** ;
 adjudant-chef SPP **Fernand Boeglin** ;
 adjudant-chef SPP **Jérémy Lang** ;
 sergent-chef SPP **Philippe Bossharth** ;
 sergent SPP **Antoine Levasseur** ;
 Mme **Nathalie Dansou-Boucard** ;
 adjudant-chef SPP **Fabien Meyer** ;
 sergent-chef SPP **Julien Brissiaud** ;
 adjudant-chef SPV **Alexis Pajot** ;
 sergent SPV **Gaëlle Fuchs** ;
 capitaine SPV **René Ritzenthaler** ;
 lieutenant SPV **Bernard Heiligenstein** ;
 sergent-chef SPP **Laurent Schaerer**.



CONGRÈS DÉPARTEMENTAL À SOULTZMATT

Le congrès départemental 2019 de l'Union départementale des sapeurs-pompiers du Haut-Rhin, organisé au Paradis des sources à Soultzmatt a connu un franc succès.

Dans le même format que les deux années précédentes, les ateliers du matin ont été un véritable lieu d'échanges et d'information. L'exposition de matériel a été particulièrement appréciée par les nombreux collègues sapeurs-pompiers qui avaient fait le déplacement. Après un déjeuner très convivial, l'UDSP a tenu son assemblée générale en présence de Mme Catherine Troendle, sénatrice, M. Jacques Cattin, député, Mme Monique Martin, conseillère départementale, M. Jean-Paul Dirringer, maire de Soultzmatt. Les travaux ont été clôturés par l'intervention de M. Laurent Touvet, préfet du Haut-Rhin et de Mme Brigitte Klinkert, présidente du conseil départemental et présidente du conseil d'administration du SDIS 68.

Une cérémonie de clôture a permis de mettre à l'honneur des musiciens de la batterie-fanfare Thur et Doller, des intervenants de la mission de prévention citoyenne pour leur activité auprès des collégiens de 6^{ème} de tout le département et le colonel hors classe Michel Bour pour son action au CTIF (Comité technique international du feu).

Enfin les sapeurs-pompiers et leurs familles se sont retrouvés le soir pour assister à la première représentation du nouveau spectacle du Paradis des sources : Celebrity.

Merci à tous ceux qui ont participé.





L'UNION DÉPARTEMENTALE AU CONGRÈS DES SAPEURS-POMPIERS DE FRANCE À VANNES

C'est en terre bretonne que s'est tenu le 126^{ème} congrès national des sapeurs-pompiers, du 18 au 21 septembre 2019. La délégation de l'UDSP 68 a pu assister aux nombreuses conférences sur des thématiques organisationnelles ou techniques. Les attentes du réseau sont fortes et ambitieuses, notamment sur le devenir de notre modèle d'organisation. Le président de la fédération nationale des sapeurs-pompiers de France (FNSPF), Grégory Allione, dans son discours, a appelé l'Etat à avoir une véritable ambition de modernisation de notre modèle de sécurité civile.

Nous retiendrons de ce 126^{ème} congrès l'organisation sans faille de nos collègues du Morbihan et la beauté des paysages de cette belle région.





*Meilleurs
Voeux*
2020